

« Faire avancer le schmilblick »

Entretien avec Bob Schmitz, lobbyiste à Bruxelles, sur ses réseaux professionnels, la force de l'argument et l'image du Luxembourg au sein des institutions européennes

Commençons par un regard sur votre biographie professionnelle : quel a été votre premier contact avec les institutions européennes ?

Bob Schmitz : Il remonte à 1975 ; depuis ce temps-là, je travaille dans les affaires européennes. D'abord pour une firme de consultants, puis pour la protection des consommateurs. J'étais assistant du secrétaire général de l'European Community of Consumer Cooperatives (Eurocoop) et puis conseiller juridique au Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), dans lequel est aussi représenté l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC). Après, j'ai travaillé dans une autre firme de consultants et, depuis 1998, je suis un *one-man show* et je vole de mes propres ailes, sans secrétaire, ni assistant. Depuis, j'ai toujours eu les mêmes clients. J'ai pu travailler sur des filons où, par la force des choses, je suis devenu un expert.

Dans les années 80 et 90, quel était le Zeitgeist au sein des institutions ?

B. S. : C'était bien différent. Au temps où j'étais au BEUC, c'était la grande époque du marché unique, l'époque Delors. Il y avait de grands enjeux : de nouvelles frontières, l'ouverture et la concurrence au sein du marché du transport aérien et le libre achat transfrontalier des voitures, p. ex. C'était une époque où tout le monde était motivé et croyait qu'on allait avancer. Il

n'y avait pas encore cet esprit frileux que nous connaissons aujourd'hui, où chaque État membre essaie de fermer ses marchés, y compris au Luxembourg. Avant, les per-

[...] il suffit d'avoir un fonctionnaire luxembourgeois qui sait de quoi il parle pour que son argument soit pris au sérieux, peu importe qu'il vienne d'un petit pays.

sonnes restaient en place plus longtemps dans les institutions et défendaient leurs dossiers, alors qu'aujourd'hui, on sort à tout bout de champ de nouveaux documents ou études. J'ai l'impression que c'est pour noyer le poisson ; pour qu'on n'ait plus le temps de réfléchir et de critiquer un document à fond. Si vous commencez à le faire, il y en aura un autre demain.

Si vous pensez à la nature de l'activité du lobbying au sein des institutions au fil du temps, comment décririez-vous l'évolution de votre situation de travail ? Les réseaux et les méthodes de travail sont-ils devenus plus complexes ?

B. S. : À l'époque, certains pensaient qu'en allant voir un commissaire ou un cabinet, cela arrangerait leurs affaires ou leur amendement. Et il est vrai qu'il était plus facile de trouver des chargés de dossiers qui connaissaient leurs dossiers et qui

voulaient obtenir des résultats. Si vous réussissiez à établir avec eux une sorte de confiance mutuelle, c'était plus facile. Je traite des domaines très techniques qui présupposent qu'on connaisse à fond les dossiers et l'évolution des réglementations, des directives, des traités, de l'application des règles et de la jurisprudence. De ce point de vue-là, je ne peux pas faire du lobbying au sens classique comme le font des collègues à moi, qui amènent des parlementaires européens dans un bon restaurant à Bruxelles ou jouent au tennis avec tel ou tel haut fonctionnaire. Tout cela, heureusement, m'est épargné. Or c'est aussi assez frustrant, car il devient de plus en plus difficile de trouver des interlocuteurs suffisamment qualifiés, et surtout intéressés. On a l'impression que chacun ne pense qu'à la prochaine étape de sa carrière. Et puis, avec bientôt 28 États membres, y compris les parlementaires européens, tout se complique. Une bonne proposition de la Commission européenne, après être passée à la moulinette au Parlement et au Conseil, finit toujours en compromis boiteux. Il y a beaucoup de zones d'ombre dans la mise en œuvre.

En tout cas, pour le secteur du lobbying, vous dites que la concurrence devient de plus en plus forte.

B. S. : Oui. Il y a de tout : des associations, des représentations régionales et des firmes individuelles, sans parler de tous les

intérêts non européens et des ONG. C'est extrêmement difficile de se faire entendre et surtout de trouver quelqu'un qui prend le temps et qui suit un raisonnement jusqu'au bout, quelqu'un avec lequel on essaie d'aller de l'avant pour arriver à un résultat... qui fait du sens.

Vous travaillez pour des associations de consommateurs – actuellement pour l'ULC – et en même temps pour des multinationales comme Nestlé, Danone ou Coca-Cola. Ce mélange est assez surprenant. Est-ce un parcours exceptionnel ou une conséquence de l'activité qu'est le lobbying ?

B.S. : C'est une chose dont je suis assez fier et qui correspond à mon tempérament. Les uns et les autres le savent : le patronat d'un grand producteur de canettes de boisson sait que je travaille aussi pour la défense des intérêts des consommateurs et ceux-ci savent que je travaille pour des producteurs de canettes. Ce n'est pas qu'ils se méfient, mais je suis au milieu du gué et ils peuvent me tenir « at arm's length », quand ça les arrange. Cela me permet de développer mes services de conseil d'une manière très équilibrée et avec une très grande liberté de pensée. Je travaille de cette manière depuis la fin des années 80, et le fait que je sois toujours là signifie que j'ai réussi à établir une confiance au-delà des frontières. Il ne faut pas choisir et dire : soit je suis pour les ONG, soit pour les syndicats, soit pour le patronat. On peut travailler pour les trois. Mais, au départ, il faut se faire accepter, ce qui n'est pas toujours facile. D'ailleurs, encore aujourd'hui, il reste une méfiance, comme si des conflits d'intérêts allaient me rattraper...

En tant que consultant de l'ULC, vous défendez des intérêts luxembourgeois. Comment caractériseriez-vous aujourd'hui la place du Luxembourg au sein de l'union, en 2013 ?

B.S. : Par la force des choses, le Luxembourg a une culture transfrontalière. Nous parlons au moins trois langues et avons une certaine ouverture d'esprit. Nous sommes donc quelque part formatés par un esprit qui est beaucoup plus européen, y compris en termes de droit, en utilisant sans problème la jurisprudence des pays voisins. À la Commission, quand on voit la vice-présidente Viviane Reding, c'est



Des locaux de la Commission européenne à Bruxelles (Photo: Max Gindt)

une dame de choc. C'est une des seules qui avance aujourd'hui. On peut penser ce que l'on veut de ses initiatives, mais au moins, elle a de la suite dans les idées. Au Parlement européen, le député Claude Turmes est bien visible et Georges Bach s'est fait un nom au sein de la commission Transport et Tourisme. Je crois que l'image du Luxembourg au niveau institutionnel est positive. Surtout, l'expérience pratique que nous pouvons apporter afin de faire avancer le schmilblick est plus que jamais appréciée et requise.

Donc, vous voyez surtout cette image du Luxembourg en tant que membre fondateur...

B.S. : ... qui peut jeter des passerelles et aider à perfectionner l'intégration, oui. Bien sûr, il faut reconnaître que nous avons l'avantage d'être un des six premiers États membres, et que nous connaissons donc l'acquis communautaire. Je ne sais pas combien de temps il faudra aux Polonais, Roumains et bientôt aux Croates pour prendre leurs marques à tous les niveaux parce que, après tout, ils prennent un train en marche. Cependant, à l'intérieur des institutions européennes, une des choses les plus importantes est la force de l'argument. J'ai vu cela au Conseil : il suffit d'avoir un fonctionnaire luxembourgeois qui sait de quoi il parle pour que son argument soit pris au sérieux, peu importe qu'il vienne d'un petit pays. L'argument

fait la force, surtout venant de la part de personnes qui veulent faire avancer l'intégration au niveau technique, juridique ou économique. Et, dans ce sens-là, nous sommes toujours bien placés et appréciés.

Est-ce qu'on s'aide beaucoup à l'intérieur de la communauté des Luxembourgeois à Bruxelles, c'est-à-dire entre les personnes qui travaillent à la Commission, au Conseil et au Coreper (Comité des représentants permanents) ? Y a-t-il un échange d'informations ?

B.S. : En dehors du travail, je ne les fréquente pas, mais au niveau professionnel, oui. On entretient une très bonne relation notamment avec la Représentation permanente. À la fin des années 90, lors de l'avant-dernière présidence du Luxembourg p.ex., j'avais été détaché comme conseiller à la présidence et donc, pendant 18 mois, j'ai pu participer aux travaux au sein du Conseil. Il y a ce côté... pragmatique et transculturel. Par contre, cela ne veut pas dire que tout ce que moi ou un autre raconte est nécessairement pris en compte, mais nous avons un réseau interpersonnel très direct et qui marche très bien. Beaucoup de mes collègues des autres pays m'envient.

Merci pour cet entretien ! ♦

Entretien mené par Max Gindt le 11 avril 2013 à Bruxelles